



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

77^e séance plénière

Lundi 7 mars 2011, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

En l'absence du Président, M^{me} Lucas (Luxembourg), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

La Présidente par intérim : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 9 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour *(suite)*

Rapport du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général (A/65/768)

La Présidente par intérim : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné, dans le cadre d'un débat commun, le point 9 et le point 13 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », à sa 34^e séance plénière, tenue le 20 octobre 2010.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution annexé au document A/65/768 et intitulé « Révision du Statut du Programme alimentaire mondial ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/266).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

